



Deux détenus du quartier disciplinaire de Fleury-Mérogis (Essonne) se disent victimes de passages à tabac. Hier, l'avocat de l'un d'eux a déposé plainte contre X pour violences volontaires. (LP/Humberto de Oliveira.)

Nouvelles accusations de violence contre des gardiens de Fleury

PLAINTES. Les soupçons s'accumulent à Fleury-Mérogis, où plusieurs détenus du plus grand centre pénitencier d'Europe accusent des gardiens de violences. Ce sont souvent les mêmes fonctionnaires qui sont mis en cause.

DES GRIFFURES SUR LE DOS, le front perclus de bosses et le crâne souillé d'excréments : lorsque Cassandra* découvre son compagnon au parloir de Fleury-Mérogis, ce 13 avril, « il est en très mauvais état », décrit la jeune femme. Yacine* est alors détenu au quartier disciplinaire (QD) de la maison d'arrêt, composé de 77 cellules d'isolement, toutes situées au quatrième étage du bâtiment D2. C'est là que ce détenu condamné pour braquages assure avoir été passé à tabac par plusieurs surveillants. Hier, son avocat, M^e Olivier Arnod, a déposé plainte contre X à Evry (Essonne) pour violences volontaires.

Une affaire isolée ? Pas pour l'association Robin des lois, qui dénonce, via son délégué général François Korber, « un dysfonctionnement structurel » et des « violences régu-

lières » au sein du QD. Car la plainte de Yacine a été accompagnée d'une autre, celle de David,* un jeune homme, détenu notamment pour conduite sans permis, qui raconte, lui, avoir été violenté à l'automne.

Le mardi 4 novembre, il était extrait de sa cellule et conduit dans un vestiaire. A la manœuvre, Tyson, le surnom d'un gradé. Selon M^e Olivier Arnod, avocat également

de David, des coups ont été portés à son client « par derrière, à la tête et à la jambe, par quatre ou cinq agents », « sa tête étant écrasée par un pied ». Le lendemain, un médecin constate « une lésion au niveau du pavillon de l'oreille droite » et « une plaie de

deux centimètres au niveau du cuir chevelu ». Difficile de croire que ces blessures puissent provenir d'une bagarre entre prisonniers, dans un quartier où tous sont isolés.

« Ces hommes ne se connaissent pas, et leurs récits se complètent parfaitement », décrit François Korber. A chaque fois, on retrouve les mêmes surveillants mis en cause. Les faits se passent le jour et émanent de cer-

tains des membres de deux équipes de dix agents, dont l'une est dirigée par ce fameux Tyson. » Quant à la direction de Fleury-Mérogis, « son silence engendre une complicité passive », reprend François Korber. « Les détenus ont droit au respect », ren-

chérît Cassandra, qui dit ne plus pouvoir dormir sachant ce qu'a subi son mari. « C'est un être humain, pas un animal. »

Ces deux nouvelles plaintes font suite à une première, révélée dans nos colonnes. Le 17 avril, Younesse B., un braqueur lui aussi incarcéré au QD, assurait avoir été roué de coups le 22 mars. Alors qu'il purge une peine de quinze ans de prison, Younesse B. avait expliqué avoir été « puni » par les surveillants après la découverte, sur lui, d'un téléphone portable. Également défendu par M^e Olivier Arnod, qui demande plus que jamais son transfèrement, Younesse B. dit subir depuis son dépôt de plainte de multiples représailles. Ses permis de visite se sont curieusement raréfiés, il découvre fréquemment des crachats dans sa gamelle et

son courrier n'arrive plus qu'avec parcimonie.

Du côté de l'administration pénitentiaire, on indique que « les faits dénoncés feront l'objet de recherches approfondies ». « Tous ces détenus ont un profil disciplinaire, rappelle une source pénitentiaire. Quant au surveillant dit Tyson, il n'a jamais fait l'objet d'aucune sanction par le passé. » « Les détenus ne sont pas des anges, concède-t-on chez Robin des lois. Mais on ne peut tolérer que l'on torture ainsi à 25 km de Paris et que l'on laisse se perpétrer des actes dignes d'un Fleury Ghraïb (NDLR : en référence à la prison d'Abou Ghraïb, où étaient torturés des détenus irakiens). »

NICOLAS JACQUARD
AVEC THIBAUT RAISSÉ

* Les prénoms ont été changés.

« Le silence de la direction de la prison engendre une complicité passive »

François Korber, délégué général de l'association Robin des lois

BANDITISME

Le voleur à l'arraché retrouvé dans un fauteuil roulant

C'EST UN HOMME au lourd passé criminel qui vient d'être entendu par les enquêteurs de la brigade de répression du banditisme (BRB) dans le cadre d'une affaire de vol avec violences au préjudice d'un couple de retraités. Agressés en pleine rue à Paris, au mois de septembre 2014, les deux victimes n'avaient rien pu faire pour empêcher leurs agresseurs de repartir avec des bijoux de grande valeur.

A la fin du mois de mai, les enquêteurs ont retrouvé la trace d'un des deux auteurs présumés... à l'hôpital de Garches (Hauts-de-Seine). Arthur N., 30 ans, natif de Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), s'y trouvait

après avoir échappé à une tentative de meurtre, commise en pleine rue, le 19 novembre 2014, à proximité de son domicile des Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Il est aujourd'hui lourdement handicapé. Selon nos informations, les policiers auraient saisi, à son domicile, des affaires portées par un des suspects, dans la nuit du 28 au 29 septembre 2014.

Un butin de plus de 1 M€

Cette nuit-là, un couple de retraités canadiens se trouve rue Jean-Goujon (Paris VIII^e). Soudain, deux hommes cagoulés surgissent dans leur dos avant de les asperger de gaz lacrymo-

gène. Un des agresseurs s'en prend au mari avant que son complice ne tente de couper une bague que porte son épouse. Mais il n'y parvient pas, et arrache alors une des boucles d'oreille et le sac de la retraitée, âgée de 65 ans.

Les deux voleurs prennent aussitôt la fuite avec un butin estimé à plus de 1 M€... La boucle d'oreille dérobée était ornée d'un diamant de 5 carats et le sac volé contenant un téléphone portable de marque Vertu, incrusté de pierres précieuses, révèle un proche de l'affaire. Les deux victimes, très choquées, se sont vu délivrer respectivement six et neuf jours d'interdiction totale de travail.

Saisies des investigations, les policiers de la BRB découvrent que les deux voleurs ont pris la fuite au volant d'une voiture dérobée quelques jours plus tôt en Seine-et-Marne, avant d'être abandonnée début octobre 2014 à Livry-Gargan. « Les investigations ont permis de cibler Arthur N. », poursuit la même source. Son complice est toujours activement recherché.

Arthur N. est déjà connu de la justice. Interpellé à 117 ans dans le cadre d'une affaire de détention d'armes, il avait ensuite été confondu pour deux braquages de banque, commis à l'été 2003 dans les Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, il attend toujours d'être jugé pour une affaire de violences volontaires ayant entraîné la mort, en octobre 2010, à Clichy (Hauts-de-Seine). A l'époque, le corps de Bertrand Hébert, 63 ans, ex-conseiller municipal de la ville et compagnon politique de Didier Schuller, avait été découvert à son domicile. Le sexagénaire avait succombé à une crise cardiaque alors que son logement avait été fouillé. L'empreinte génétique d'Arthur N. avait été trouvée sur les lieux mais il a toujours nié sa participation à ces violences. Sollicitée, son avocate n'a pas donné suite à nos appels.

STÉPHANE SELLAMI